BÂTIMENT BZH

N°1 • MARS 2023

Crédit photo © Franck Bétermin / RégionBretagne

CAHIER SPÉCIAL

La Compétition des Métiers

47e édition • 2 au 4 février 2023

Les Worldskills, vitrine du talent et de l'épanouissement des jeunes dans nos métiers !

SOMMAIRE

- **Françoise GATEL** *« le zéro artificialisation nette ne doit pas condamner l'espace rural et périurbain »* **P.2**
- **Bâti-Job**, un service emploi sur-mesure **P.2**
- **Cahier spécial** La Compétition des Métiers **P.3 à 6**
- **Comment fidéliser les salariés ?** Quelques pistes **P.7**
- **La réglementation sur les déchets du bâtiment évolue P.8**

édito

Stéphane LE TEUFF
Président de la FFB Bretagne

Découvrez la nouvelle lettre d'actualité de la Fédération du Bâtiment Bretagne.

J'ai le plaisir de vous présenter *« Bâtiment. bzh »*. Nouveau rendez-vous trimestriel, nouveau format, cette brève est consacrée à l'actualité régionale du bâtiment et ouverte aux regards croisés de nos invités : élus, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre…

Pour ce premier numéro, nous avons mis l'accent, dans un dossier spécial, sur la Compétition régionale des Métiers à Saint-Brieuc.

Pendant 3 jours, 61 compétiteurs accompagnés de 43 jurés et formateurs ont exprimé leur talent dans 12 métiers du bâtiment. Les lauréats iront défendre leur chance à la finale nationale en septembre prochain avant la grande finale mondiale en 2024, toujours à Lyon.

Ces jeunes sont l'avenir de nos métiers, nous les accompagnerons dans leur parcours d'excellence et serons présents à Lyon à leurs côtés !

Revenons à ce début d'année 2023 qui n'échappe pas à la règle de l'incertitude.

Inquiétude sur nos marchés, mise en œuvre de nouvelles réglementations (RE2020, Responsabilité Élargie du Producteur sur les déchets, Zéro Artificialisation Nette des sols, Zone à Faibles Émissions mobilité...), notre secteur a malheureusement pris l'habitude de composer avec l'incertitude. Pour autant, l'activité en Bretagne reste pour l'instant soutenue en dépit du marché du logement neuf qui se retourne.

Dans ce contexte, nous avons décidé de lancer une campagne de communication digitale *« le bâtiment, acteur engagé »* qui arrive le 30 mars sur les réseaux sociaux. Elle vient illustrer nos engagements pour la transition environnementale autour des enjeux de mix-matériaux, de réemploi dans une économie de la construction qui devient de plus en plus circulaire.

C'est une évolution majeure de notre secteur, elle nécessite une transformation profonde de nos modes constructifs et une adaptation des compétences de nos salariés.

En parallèle, nous poursuivons nos actions RSE, lot gestion de chantier, Bâti-Job qui contribuent à une amélioration permanente et innovante des conditions de réalisation de nos chantiers, au service d'un aménagement plus vertueux du territoire.

Pour incarner tous ces engagements, je vous donne rendez-vous aux 6es Assises du bâtiment, le 11 mai prochain à Vannes.

Acteurs de la construction, partenaires, soyez plus que jamais assurés de notre soutien à vos côtés !

Directeur de publication : **Stéphane LE TEUFF**, Président ; Responsable de la rédaction : **Nicolas LEBON**, Secrétaire Général ; Maquette et réalisation : **Agence Gosselin** et **FFB Bretagne** ; Crédits photos :
© Franck Bétermin - Région Bretagne, © Sénat, © Olivier Lhemann, © Hélène Baron ; Impression : TPI Rennes, document imprimé sur du papier PEFC ; Tirage : 500. Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation.

FFB BRETAGNE

ENVIRONNEMENT Françoise GATEL « le zéro artificialisation nette ne doit pas condamner l'espace rural et périurbain »

La sénatrice UDI d'Ille-et-Vilaine Françoise GATEL porte avec plusieurs collègues une proposition de loi visant à faciliter la mise en application du « zéro artificialisation nette ». Dans cet entretien, elle revient dans les grandes lignes sur les enjeux qui découlent de ce dispositif.

Pouvez-vous nous rappeler les grands enjeux liés à la préservation des terres et à la non artificialisation des sols ?

La sobriété foncière est primordiale car nous devons veiller à notre indépendance alimentaire et prêter une attention beaucoup plus soutenue à la biodiversité.

C'est dans cette perspective que la loi climat-résilience a fixé l'objectif d'un *« zéro artificialisation nette »* d'ici 2050, autrement dit un gel des terres et du foncier existant. Or **la déclinaison de cet objectif, au travers des décrets d'application, s'est avérée brutale et mal évaluée**, en atteste l'absence préalable d'étude d'impact et l'avis négatif émis par le Conseil national d'évaluation des normes. On peut déceler deux effets pervers dans cette mise en œuvre.

D'une part, elle met à mal l'équilibre territorial. Entre 2021 et 2031, les communes doivent réduire de moitié le rythme d'artificialisation de leurs terres. Cette règle comporte un grave écueil : les communes ayant été les moins consommatrices de foncier n'auront plus la possibilité de construire à l'avenir ! On risque donc d'aggraver la fracture territoriale, avec une concentration des logements dans les villes. Si les communes ne peuvent plus proposer des logements, cela entraînera plus largement le déclin de l'activité et de l'attractivité de ces territoires. La loi ne doit pas condamner l'espace rural et périurbain.

D'autre part, elle vient en contradiction avec trois enjeux majeurs :

- La volonté de parvenir à une souveraineté industrielle, ce qui implique de prévoir de l'espace pour installer les locaux industriels ;
- L'accès au logement. Même dans les territoires où la population est stable, voire diminue, il nous faut plus de logements pour répondre à différents phénomènes sociétaux : la décohabitation, le vieillissement de la population, l'émancipation des jeunes notamment. Un autre facteur doit être pris en compte : l'interdiction à venir de la mise en location des passoires thermiques. Il est probable qu'un certain nombre de propriétaires ne soit pas en capacité financière de les rénover, ce qui va impacter l'offre de logement.
- Enfin la question des infrastructures, dont la construction appelle une emprise foncière importante.

Le Sénat, alerté notamment par les élus locaux, a souhaité mettre en lumière ces difficultés et proposé des ajustements.

Vous êtes cosignataire d'une proposition de loi « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de zéro artificialisation nette au cœur des territoires ». Quelles sont les principales dispositions de ce texte ?

Pour parvenir à nos préconisations, nous avons réalisé beaucoup d'auditions ce qui nous a permis d'aboutir à des mesures de bon sens ! Prenons l'exemple des projets d'envergure nationale portés par l'Etat : il nous paraît légitime que l'enveloppe foncière consommée à cette fin ne soit pas imputée au potentiel des territoires concernés. Par ailleurs, dans une logique d'équilibre territorial, **nous suggérons de garantir à chaque commune une capacité de construction d'au moins un hectare**, afin d'éviter le risque d'une impossibilité de construire que j'évoquais précédemment.

En outre, il convient de permettre aux élus de maîtriser davantage le rythme d'artificialisation. À cette fin, nous souhaitons leur octroyer un sursis à statuer et un droit de préemption spécifique sur certains projets. Ils doivent également être replacés au cœur de la gouvernance. Nous proposons la mise en place d'une conférence territoriale à l'échelle régionale associant les représentants des communes et intercommunalités.

Françoise GATEL, sénatrice UDI d'Ille-et-Vilaine
Crédit photo : © Sénat

Pouvez-vous nous indiquer où nous en sommes du processus législatif ? Sachant, qu'en parallèle, les députés de la majorité présidentielle ont déposé une proposition de loi sur le même sujet. Comment l'initiative sénatoriale va s'articuler avec le texte des députés ?

Notre texte, examiné à la mi-mars, présente l'intérêt d'être issu des travaux d'une mission transpartisane. La majorité des groupes politiques au Sénat sont conscients des difficultés que pose la mise en œuvre de l'objectif de *« zéro artificialisation nette »*. Si nous avons des divergences avec le texte élaboré par les députés, le point positif c'est qu'il y ait une prise de conscience du côté de l'Assemblée nationale ! Le Ministre a également perçu ces difficultés.

Aujourd'hui, on est dans une réelle impasse, d'autant que les préfets ont accéléré la mise en place du dispositif dans certains territoires ! Il est urgent d'avancer, sachant qu'en 2024, les documents à l'échelon régional deviendront opérationnels. Donc **nous avons moins d'un an pour agir et relever de façon efficace l'enjeu lié à la sobriété foncière**. Par ailleurs, je suis favorable à une clause de revoyure car à partir de 2031, en l'état actuel des dispositions, il ne sera plus possible de construire pour certaines communes.

Au-delà des dispositions de cette proposition de loi, le *« zéro artificialisation nette »* suppose que tous les professionnels de la construction travaillent de concert sur de nouvelles formes urbaines. Il est également important que le Gouvernement communique sur ce sujet vis-à-vis de la population.

62 662
salariés dans le secteur
73% en production
15% administratifs et commerciaux
12% techniciens et cadres

39,2
âge moyen des salariés

7163
jeunes en formation dans le bâtiment dont 44% en apprentissage

EMPLOI Bâti-Job : un service emploi sur mesure !

Sur le champ de l'emploi, plusieurs éléments freinent la rencontre entre la demande et l'offre :

- Le contexte socio-économique général : déficit d'attractivité du secteur du bâtiment, taux de chômage très bas, concurrence avec les autres secteurs économiques également en tension ;
- Des entreprises du bâtiment majoritairement de petite taille et donc peu structurées au niveau RH, ayant un fort besoin en recrutement ;
- La multiplicité des acteurs impliqués sur l'emploi et la formation ainsi que la complexité des dispositifs.

Partant de ces constats, et toujours dans l'optique de renforcer l'offre de service "emploi" auprès des entreprises, la FFB Bretagne a initié en 2020 avec le soutien financier du Conseil régional le dispositif "Bâti-Job". Il se traduit par l'action de deux collaborateurs, Jérôme CELLE sur le Finistère et le Morbihan et Raphaël VASQUEZ sur les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine. Leur mission : accompagner les entreprises sur leurs besoins en recrutement en s'appuyant sur les liens partenariaux construits avec les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Depuis leur arrivée, les chargés de missions ont ainsi impulsé de nombreuses actions : animation d'ateliers de découverte des métiers auprès des demandeurs d'emploi, partenariats avec les organismes de formation dans le cadre des dispositifs Prépa et Qualif Emploi, organisation de Job dating et d'ateliers RH, etc. Entreprises, partenaires, n'hésitez pas à prendre contact avec eux ! Ils sont vos interlocuteurs privilégiés sur les questions de l'emploi.

CONTACTS

Jérôme CELLE (Finistère et Morbihan) : *cellej@d29a.ffbatiment.fr*

Raphaël VASQUEZ (Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine) : *vasquezr@fbtp35.fr*

CAHIER SPÉCIAL

La Compétition des Métiers

47e édition • 2 au 4 février 2023

Les Worldskills, vitrine du talent et de l'épanouissement des jeunes dans nos métiers !

La Compétition des Métiers - Worldskills, ce sont *« nos jeux Olympiques des Métiers »* !

Ce concours met en compétition des jeunes de moins de 23 ans qui, pendant plusieurs heures, planchent sur un sujet élaboré par un expert national. Il se déroule tous les deux ans et comprend trois phases. Première étape les sélections régionales ! Elles sont organisées à l'initiative de chaque région et constituent le sésame indispensable pour accéder aux finales nationales. À l'issue de cette deuxième phase, les médaillés d'or rejoignent l'équipe de France et s'aventurent pour la troisième et ultime étape, l'international.

En Bretagne, au-delà de l'aspect concours, nous portons la volonté de capitaliser sur cet événement en lui associant une dimension *« promotion des métiers »*. Pilotée par le Conseil régional de Bretagne, la 47e édition de la Compétition des Métiers s'est ainsi tenue sur site unique, du 2 au 4 février 2023. Près de 19 000 personnes ont arpenté durant trois jours les allées du Parc des Expositions de Saint-Brieuc. Ils ont pu soutenir les compétiteurs, échanger avec des professionnels et découvrir plus d'une soixantaine de métiers en action de divers secteurs, que ce soit les métiers de bouche, de l'agriculture ou encore du transport ! Avec pas moins de 12 métiers en compétition et 3 en démonstration, la construction est un pôle majeur de cette compétition.

Dans ce cahier spécial, la FFB a souhaité mettre l'accent sur cette manifestation et les acteurs qui ont concouru à sa réussite, convaincue qu'il s'agit d'une formidable opportunité pour mettre en lumière les savoir-faire des salarié(e)s, la beauté de nos métiers ainsi que l'apprentissage et la transmission, des valeurs inhérentes au secteur du Bâtiment.

Crédit photo : © FFB Bretagne

Un stand infos-métiers Bâtiment qui fait le plein !

En parallèle des épreuves, la FFB Bretagne a co-animé le stand infos-métiers Bâtiment. Sur cet espace, les visiteurs pouvaient se renseigner sur les métiers du Bâtiment, les formations dispensées sur le territoire, mais aussi tester leurs connaissances sur le secteur ou encore découvrir les innovations qui émergent (exosquelette, casques de réalité virtuelle). Cerise sur le gâteau, la photo souvenir avec le fond conçu pour l'événement, *« venez explorer le monde du bâtiment »* !

Crédit photo : © FFB Bretagne
Les candidats pour l'épreuve métallerie

19 000
VISITEURS

14 000
SCOLAIRES

Crédit photo : © Olivier Chassain
L'épreuve de peinture-décoration

160 CANDIDATS SUR LE PÔLE CONSTRUCTION

61 CANDIDATS PRÉSÉLECTIONNÉS

43 JURÉS MOBILISÉS
10 PROFESSIONNELS FFB JURÉS

Au cœur de la compétition ! Interviews

Nous avons souhaité recueillir à chaud les impressions des candidats, jurés et plus largement de tous ceux qui se sont investis dans l'organisation de cette compétition !

Crédit photo © Olivier Lemesan

L'épreuve de couverture

Pourquoi s'investir dans la Compétition des Métiers ?

LES JURÉS

« J'ai participé à l'édition précédente et je souhaitais découvrir l'envers du décor, connaître les règles de notation. Et, surtout, pouvoir partager ce que j'ai appris avec les candidats ».

Karim DOLEDEC - juré carrelage - salarié chez Landier Jean Pierre

« L'entreprise doit être ouverte, en capacité de montrer son savoir-faire aux jeunes générations. Une grande fierté d'être juré ».

Jean-Pierre POTEL - juré charpente - ancien chef d'entreprise

« Passer de « l'autre côté » était pour moi un beau challenge ! J'étais également intéressée par l'idée d'échanger avec les jeunes ».

Julie FONTAINE - jurée construction digitale - technicienne BIM chez Bouchard Construction

« C'est ma 2e participation et j'apprécie toujours autant, cela coupe du quotidien ! S'absenter de l'entreprise demande certes de l'organisation mais j'ai la chance d'avoir des équipes autonomes ».

Florian VINCENT - juré couverture - chef d'entreprise Couverture Vincent

« La transmission des savoirs, l'accompagnement des jeunes m'ont poussé vers l'enseignement ! Ce sont ces mêmes valeurs qui m'ont amené à m'investir dans la compétition ».

Mikaël KERN - expert maçonnerie - enseignant au lycée du Bâtiment de Pleyben

« Les jeunes sont motivés et nous donnent beaucoup ! La réciprocité coule de source ».

Fabien SAUVAGE - expert menuiserie - chef d'atelier

Crédit photo © Olivier Lemesan

L'épreuve de charpente

« Voir trois jeunes comme ça c'est juste génial. Je suis juré pour la 2e fois et à mes yeux, c'est presque un « devoir » de m'investir dans cette compétition : la transmission fait partie de ma philosophie ».

Lionel MORETTO - juré métallerie - chef d'entreprise Manufacture des Forges

« Il me semble naturel que les chefs d'entreprise s'engagent dans des actions pour donner envie aux jeunes de rejoindre nos métiers ».

Roger BERTRAND - juré peinture - chef d'entreprise Peintures du Gouessant

« J'ai souhaité m'engager en tant que juré pour accompagner les candidats et leur transmettre ma passion ».

Erwan NOEPPEL - juré électricité

LES CANDIDATS

« La construction béton armé était une sorte « d'échappatoire » : je n'étais pas bon à l'école, j'aimais beaucoup le manuel... Au final, j'ai vraiment pris goût à ce métier et j'ai envie de faire plein de formations ! C'est mon professeur qui m'a proposé de participer ».

Pierre CHEVALIER - candidat construction béton armé lors de la 47e édition de la Compétition des Métiers - lycée Dupuy-de-Lôme

« J'ai tenté pour gagner ! Mais au-delà, c'est pour l'expérience ».

Hugo SONNIC MONNIER - candidat ébénisterie lors de la 47e édition de la Compétition des Métiers - Compagnons du Devoir

« Je me suis engagé dans la compétition car je remplissais les conditions d'âge et pour l'expérience. Candidat lors de la précédente édition, j'aborde cette année la compétition différemment avec plus de recul ! Ayant suivi une vraie préparation, je suis plus serein ».

Hugo NICOLAS - médaillé d'or breton en métallerie lors de la 46e édition de la Compétition des Métiers - candidat pour la 47e édition - Compagnons du devoir

« On peut apprendre autant mentalement que physiquement. On découvre des choses sur soi-même, les faces cachées d'un métier ».

Aurélien COUESSUREL - médaillé d'or breton en peinture lors de la 46e édition de la Compétition des Métiers - Bâtiment CFA Bretagne

Quelles sont les missions des jurés ?

Les jurés sont présents durant les trois jours de la compétition. Ils sont notamment chargés de veiller au bon déroulement de l'épreuve et d'évaluer les candidats. Parmi eux est désigné un expert qui coordonne l'épreuve et préside le jury.

Entre 3 et 5 personnes composent les jurys : il peut s'agir de formateurs en CFA, d'enseignants, de chefs d'entreprise ou encore de salariés. L'objectif étant de réunir des profils et des parcours variés, pour avoir des visions complémentaires.

Crédit photo © Olivier Lemesan

Les jurés de l'épreuve maçonnerie

> « Il me semble naturel que les chefs d'entreprise s'engagent dans des actions pour donner envie aux jeunes de rejoindre nos métiers »

Quel est l'intérêt de cette manifestation ?

« Les réalisations sont de très belle qualité. Les attentes sont élevées mais les jeunes ont un réel savoir-faire » !

Florian VINCENT - juré couverture - chef d'entreprise Couverture Vincent

« Voir des candidats ultra-motivés, ayant l'envie de se dépasser et de gagner est très enrichissant ».

Frédéric BALEMBITS - juré installations électriques - enseignant au lycée La Champagne

« Elle met en avant les métiers et les formations associées. C'est d'autant plus important face aux problématiques de recrutement ».

Mikaël KERN - expert maçonnerie - enseignant au lycée du Bâtiment de Pleyben

« En tant que chef d'entreprise, c'est important que je ne perde pas pied avec les jeunes, de bien comprendre l'état d'esprit de nos futur(e)s salarié(e)s. Cette manifestation y contribue ».

Xavier DE HAUT DE SIGY - juré métallerie - chef d'entreprise Alré Métal

« Cet événement permet de redorer l'image de notre secteur mais aussi des jeunes, en montrant qu'ils sont investis. On sent par ailleurs un intérêt des visiteurs dans la découverte de nos métiers ».

Roger BETRAND - juré peinture - chef d'entreprise Peintures du Gouessant

« Cette manifestation permet de mettre en avant la beauté esthétique de nos métiers, largement méconnue, ainsi que de valoriser les jeunes ».

Gildas MOROUX - expert plâtrerie-constructions sèches - formateur à Bâtiment CFA Bretagne

« Il s'agit d'un événement unique, où la Région se donne les moyens pour mettre en valeur les métiers manuels. Les réalisations sont très esthétiques, avec un réel savoir-faire ».

Jacques-Yves FRAIGNAC - juré plomberie-chauffage - chef d'entreprise Fougères Joseph

« Au-delà de l'aspect promotion des métiers, je garde un super souvenir de l'ambiance au sein de l'équipe bretonne ».

Alexis BOURGET - médaillé d'argent national en plâtrerie-constructions sèches lors de la 46e édition de la Compétition des Métiers - Bâtiment CFA Bretagne

Crédit photo © Franck Bétermier / Région Bretagne

L'épreuve d'installations électriques

Crédit photo © Olivier Lemesan

L'épreuve de plomberie-chauffage

> « Il s'agit d'un événement unique, où la Région se donne les moyens pour mettre en valeur les métiers manuels »

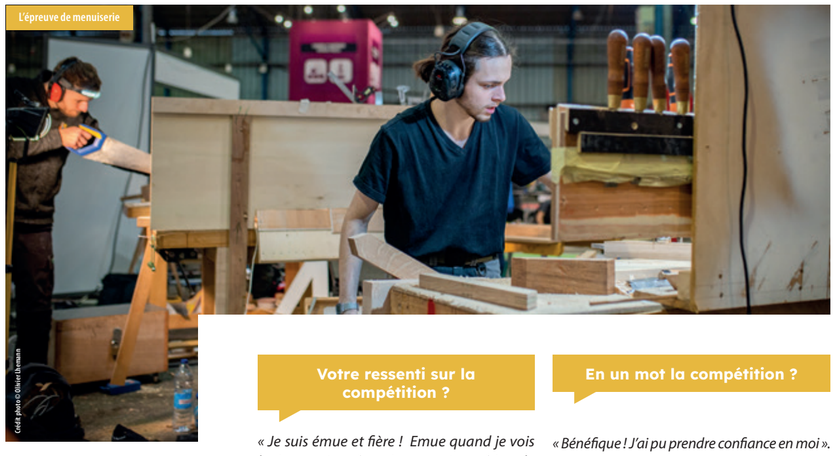
Crédit photo © Olivier Lemesan

L'épreuve de menuiserie

Votre ressenti sur la compétition ?

« Je suis émue et fière ! Emue quand je vois les jeunes stressés, qui prennent au sérieux la compétition. Et fière de ce savoir-faire, de l'excellence. Je suis encore plus motivée pour pérenniser cette manifestation et qu'on y travaille collectivement ».

Forough DADKHAH - Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'emploi, de la formation et de l'orientation

« Ces jeunes sont appliqués, méthodiques et particulièrement investis. J'imagine leur niveau de stress... C'est digne d'un sportif de haut niveau et ça va monter crescendo ! Il y a probablement de la graine de champion ».

Bruno CATROS - référent Worldskills pour la FFB Bretagne

« Les participants à cette compétition ont du talent et c'est important qu'ils puissent le mettre en valeur. C'est une belle démonstration de la réussite d'une équipe (formateur-jeune) motivée, passionnée et excellente. Pour un jeune qui cherche des idées de métiers, c'est idéal de voir ces compétences en action, en « direct ». Mon souhait ce serait d'aller plus loin en couplant ce genre de manifestations à des ateliers de mise en situation : les jeunes découvrent des métiers qui pourraient leur plaire et ils passent à l'action ».

Sandrine NOUVEL - Présidente de la Commission Emploi-Formation de la FFB Bretagne

En un mot la compétition ?

« Bénéfique ! J'ai pu prendre confiance en moi ».

Karim DOLEDEC - médaillé d'argent national en carrelage lors de la 46e édition de la Compétition des Métiers - Bâtiment CFA Bretagne

« Incroyable ! Une magnifique aventure humaine ».

Aurélien COUESSUREL - médaillé d'or breton en peinture lors de la 46e édition de la Compétition des Métiers - Bâtiment CFA Bretagne

« C'était super bien, on ne voit pas le temps passer ! »

Pierre CHEVALIER - candidat construction béton armé lors de la 47e édition de la Compétition des Métiers - lycée Dupuy-de-Lôme

« Incroyable ! »

Riwal MARTIN - médaille d'excellence au niveau national en plomberie-chauffage lors de la 46e édition de la Compétition des Métiers - Bâtiment CFA Bretagne

« Excellence ! »

Hugo NICOLAS - médaillé d'or breton en métallerie lors de la 46e édition de la Compétition des Métiers - candidat lors de la 47e édition - Compagnons du Devoir

Un événement marqué par des temps forts politiques

La Compétition des Métiers a été rythmée par plusieurs temps forts !

Crédit photo © FFB Bretagne

JOUR 1

Le 2 février s'est déroulée la visite inaugurale du site avec le Président du Conseil régional, Loïg CHESNAIS-GIRARD, la vice-présidente Forough DADKHAH et le recteur d'académie Emmanuel ETHIS.

Crédit photo © FFB Bretagne

JOUR 2

Le 3 février, le Président de la FFB Bretagne Stéphane LE TEUFF a accueilli le Président de la FFB nationale Olivier SALLERON, la Présidente de la Commission développement des Compétences Marie DUPUIS COURTES et le référent national Worldskills Cyril GUY.

Crédit photo © Olivier Lemaire

Crédit photo © Laurent Lemaire / Agence Image

JOUR 3

Après 2 jours et demi de compétition, les jurés ont procédé à l'évaluation des réalisations et ont rendu leur verdict le samedi 4 février. Une cérémonie d'honneur a été organisée sous l'égide du Président du Conseil régional de Bretagne avec la proclamation des résultats !

Retrouvez l'ensemble des médaillés sur le site de la Compétition des Métiers www.lacompetitiondesmetiers.bzh

Rétrospective sur la 46e édition !

Petit retour en arrière ! Lors de la précédente édition de la Compétition des Métiers, deux candidats bretons ont décroché la médaille d'argent au niveau national. Pour Alexis BOURGET en plâtrerie-constructions sèches et Karim DOLEDEC en carrelage, l'aventure continue ! Ils sont désormais en pleine préparation en vue des finales européennes où ils représenteront la France. Rendez-vous du 5 au 9 septembre 2023 à Gdansk en Pologne.

Crédit photo © FFB Bretagne

Bruno CATROS, Philippe NICOL, Alexis BOURGET, Karim DOLEDEC, Sandrine NOUVEL et Stéphane LE TEUFF

Quelle suite pour les candidats ?

Les médaillés d'or porteront les couleurs de l'équipe bretonne lors des sélections nationales à Lyon en septembre 2023. En ligne de mire : une place dans l'équipe de France pour concourir à la Compétition internationale !

Particularité de cette 47e édition, c'est la France qui accueillera les finales internationales, à Lyon en septembre 2024. Cette manifestation sera très médiatisée et offrira une formidable vitrine pour nos métiers, avec 80 pays qui s'affronteront et plus de 250 000 visiteurs attendus... La FFB est particulièrement investie dans cet événement et a initié, en partenariat avec la SMA BTP, la FNTP et Worldskills, le projet *"équipe de France du BTP"*. Les compétiteurs français bénéficieront ainsi d'un entraînement spécifique et seront coachés par l'entraîneur de rugby Christophe URIOS.

EMPLOI Comment fidéliser les salariés ? Quelques pistes !

Le contexte

Le nombre de salariés dans le secteur du Bâtiment s'élève à 62662 et est en constante augmentation depuis 2016. Néanmoins, plusieurs tendances nous alertent :

- Une baisse des recrutements, notamment en CDI ;
- Une augmentation des départs au sein des entreprises, en particulier des jeunes salariés ;
- Un taux de turn over certes stable (17%) mais qui s'avère plus important chez les salariés peu qualifiés et les moins de 30 ans.

Ainsi, et pour la première fois depuis 6 ans, le nombre de recrutements effectués par les entreprises ne permet pas de compenser les départs... Or ces départs ont des conséquences majeures sur l'activité des entreprises : retard dans l'exécution des chantiers, perte de chiffre d'affaires, coût d'un nouveau recrutement notamment.

Combinés à la forte tension sur le marché de l'emploi, ces éléments nous amènent à placer la fidélisation des salariés au cœur des enjeux stratégiques des entreprises.

Une récente étude de la Cellule économique de Bretagne* nous éclaire sur les leviers à mettre en place pour favoriser la fidélisation. **Elle révèle que plus d'un tiers des entreprises rencontrent des problèmes de fidélisation**. La première raison de départ d'une entreprise évoquée par les entrants** est le management, suivi par les conditions de travail puis la volonté de changer de secteur d'activité.

Pour favoriser leur épanouissement professionnel, les entrants ont identifié quatre leviers, ainsi que des sous-leviers, classés par ordre de priorité : voir infographie ▸

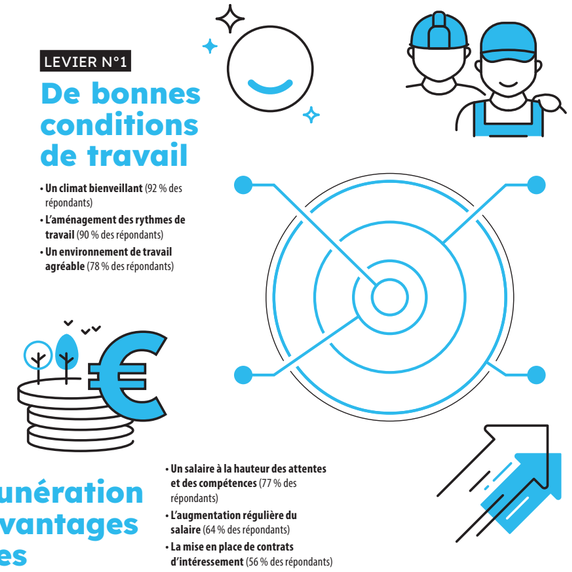

Si l'on s'attache aux sous-leviers, trois d'entre eux sont plébiscités par plus de 80 % des répondants : le climat bienveillant (92 %), l'aménagement des rythmes de travail (90 %) et la personnalité de l'encadrant (83 %).

Afin de répondre à ces attentes et ainsi encourager la fidélisation, quels outils les entreprises peuvent-elles mobiliser ? Quel regard portent-elles sur ces pistes d'action ?

83 % des entreprises interrogées déclarent mettre en place des outils de fidélisation. Elles investissent notamment le champ des conditions de travail en s'attachant à l'organisation des chantiers, à la qualité du matériel ainsi qu'aux EPI proposés aux salariés. Sur la partie management, l'instauration de temps d'échanges individualisés réguliers, l'autonomie laissée aux salariés dans la réalisation sont mises en exergue. Le levier lié à la rémunération s'exprime majoritairement par des augmentations régulières des salaires au-delà des minimas de la branche ainsi que la distribution d'avantages connexes (chèques cadeaux, primes exceptionnelles). Les entreprises se montrent également enclines à adapter les missions en fonction des attentes et compétences du salarié ainsi que de lui ouvrir la possibilité de progresser sur son poste.

D'autres mesures recueillent un avis positif de la part des entreprises mais ne sont pas initiées. Il s'agit, entre autres, de la formalisation d'un process d'intégration, de l'instauration de temps formalisés pour permettre des retours de l'encadrant, de la transparence sur les objectifs de développement d'activité ou encore de la mise en place de formations non obligatoires. Pour plusieurs d'entre elles, les entreprises font état de difficultés dans leur mise en œuvre, ce qui explique l'absence de concrétisation. On peut citer l'instauration de la semaine de 4 jours ou d'horaires différenciés en fonction des salariés, la formation des chefs d'équipes au management, la fixation d'objectifs individuels réalistes et partagés avec le salarié.

Enfin, plusieurs outils ne sont pas plébiscités par les entreprises, tels que la mise à disposition de logement, l'instauration de navettes pour la mobilité des salariés sur les chantiers et la mise en place de place de crèche. Ce refus peut s'expliquer par un manque de moyens humains, matériels ou financiers mais aussi par une volonté de ne pas interférer sur certaines thématiques qui peuvent sembler relever davantage de la vie personnelle du salarié.

En mettant en perspectives les attentes des salariés et les outils de fidélisation existants, cette étude nous donne des pistes à mobiliser pour favoriser la fidélisation des collaborateurs et accompagner au mieux les entreprises dans cet objectif. Les préconisations de cette étude sont disponibles sur le site internet de la Cellule économique de Bretagne.

**Etude réalisée sur un échantillon de 70 entreprises et 78 entrants.*

***On appelle « entrants » les personnes qui ont été, sont dans le secteur, ou vont prochainement l'intégrer. L'échantillon interrogé comprend des salariés, des demandeurs d'emploi, des personnes en reconversion professionnelle vers le secteur ou qui quittent le bâtiment.*

ENVIRONNEMENT

La règlementation sur les déchets du bâtiment évolue !

La gestion des déchets est une question centrale pour le secteur du bâtiment. Zoom sur les nouvelles règles qui entreront en vigueur à partir du 1er mai 2023.

Afin d'organiser la prévention et la gestion des déchets, des filières dites à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) ont été instaurées. Ce dispositif s'inspire du principe « pollueur-payeur ». En pratique, cela signifie que toute entreprise mettant sur le marché français un produit soumis à une REP doit facturer une éco-contribution lors de la vente de ce produit (par exemple lors de l'achat d'un produit électroménager). Cette éco-contribution est reversée à un éco-organisme qui aura la charge de financer le traitement des déchets concernés par cette REP.

Le secteur du bâtiment est déjà soumis à trois REP :

- la REP sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- la REP sur les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), qui concerne notamment l'aménagement intérieur des bâtiments tertiaires ;
- la REP sur les déchets diffus spécifiques (DDS), qui vise entre autres les produits dangereux des activités de finition intérieure (peintures, colles, solvants, etc.).

Une nouvelle règlementation entrera progressivement en vigueur à compter du 1er mai 2023 : la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment). Elle concernera tous les autres déchets du bâtiment encore non soumis à une REP sauf exception* et s'appliquera selon les modalités suivantes :

- **application des éco-contributions sur les produits et matériaux neufs** (elle est estimée à 1% du prix du produit en 2023 et augmentera probablement en 2024) ;
- **déploiement d'un maillage de points de collecte** partenaires de la REP, notamment dans les déchèteries et sur les sites des négoces de matériaux ;
- **reprise sans frais des déchets triés suivants** (s'ils sont collectés par un prestataire partenaire de la REP) : bois, plastique, plâtre, menuiseries vitrées, métal ;
- **reprise à -50 % des déchets inertes.**

Le déploiement de cette règlementation sera progressif, en raison de sa complexité : il s'agit de la plus grosse REP française, aussi bien en volumes de déchets qu'en typologies de déchets à traiter. A noter que le coût des éco-contributions évoluera au fil des premières années et les services de collecte seront partiels. Ne nous attendons pas à une gratuité des déchets du bâtiment en 2023 !

La FFB Bretagne et les FFB départementales travaillent en lien étroit avec les éco-organismes, les négociants de matériaux, les prestataires déchets et les collectivités pour assurer une mise en œuvre la plus cohérente possible de la REP PMCB. **Nous nous tenons également à la disposition des entreprises et des partenaires pour les accompagner dans le déploiement de ce dispositif qui va profondément modifier la gestion des déchets du bâtiment**.

**Ne sont pas concernés les terres excavées, les emballages, les produits et matériaux utilisés uniquement pour la durée du chantier tels que les EPI, les déchets issus des travaux publics et les déchets amiantés.*